



CANADA

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

N° 5

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 2 février 1972

STATUT D'OBSERVATEUR PERMANENT
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES ÉTATS
AMÉRICAINS

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui que, le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains ayant approuvé la demande du Canada relative à l'accréditation d'un Observateur permanent auprès de l'OEA, une Mission d'observation permanente du Canada sera ouverte prochainement à Washington. L'Observateur permanent du Canada aura rang d'ambassadeur.

La création de cette Mission canadienne auprès de l'OEA représente une étape importante du progrès et du resserrement des relations du Canada avec l'Amérique latine et les institutions interaméricaines. Elle devrait favoriser l'accroissement rapide des relations du Canada avec les pays des Amériques et nous permettre de mieux connaître et de mieux comprendre l'Organisation des Etats américains et les institutions latino-américaines.

En annonçant cette nouvelle, M. Sharp a rappelé que dans le Livre blanc sur la politique étrangère, section de l'Amérique latine, publié en juin 1970, le Gouvernement avait déclaré que le Canada entendait rendre plus étroites et plus fructueuses ses relations avec les autres pays du Nouveau Monde et les institutions interaméricaines de son choix. Afin d'atteindre cet objectif et de pouvoir suivre systématiquement les événements survenant dans cette région, le Gouvernement a manifesté son intention d'établir un lien formel entre le Canada et ces institutions, dont l'OEA est la principale.

Dans le cadre du raffermissement systématique des liens avec les pays latino-américains, sur les plans tant bilatéral que multilatéral, l'adhésion canadienne à la Banque interaméricaine de développement, question dont s'achève actuellement l'étude, constituerait un autre aspect important de la réorientation de notre politique et de notre intérêt à l'égard de l'évolution socio-économique de l'Amérique latine et des Antilles. Pour les mêmes raisons, le Canada a adhéré en qualité de membre à part entière à l'Organisation panaméricaine de la santé en 1971 et a présenté une demande d'adhésion comme membre à part entière à l'Institut interaméricain des sciences agricoles. On étudie également la possibilité de l'adhésion à d'autres organisations spécialisées de l'OEA et à d'autres institutions inter-américaines.

Il y a aussi progrès sur le plan bilatéral puisque nous donnons suite à la première réunion du Comité ministériel Canada-Mexique qui s'est tenue à Ottawa en octobre 1971. Dans le cadre de ses programmes bilatéraux de coopération technique, l'Agence canadienne de développement international nous aide également dans une large mesure à atteindre nos objectifs relativement aux pays latino-américains.

Le statut d'observateur permanent représente une innovation dans le cadre structural de l'OEA. L'Assemblée générale de l'OEA a convenu de la création de ce titre en avril

1971 et a demandé au Conseil permanent d'en définir les particularités. Cette tâche est maintenant terminée et désormais les Etats américains non-membres et les Etats non-américains qui participent à des programmes de l'OEA peuvent obtenir ce statut. La demande du Canada, présentée le 21 janvier dernier, est la première qui ait été faite à l'OEA.